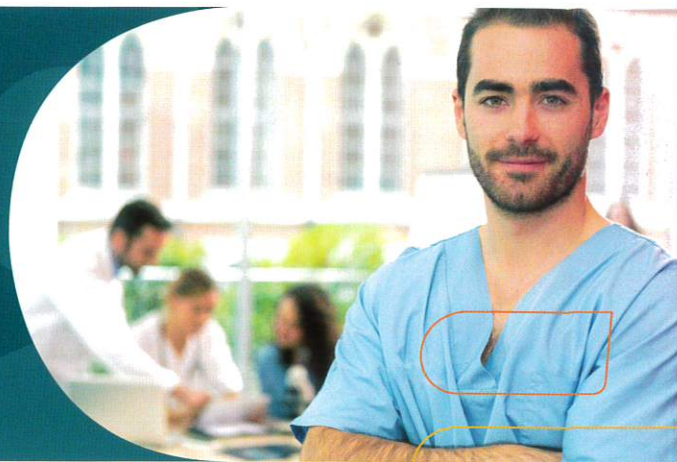


> INFIRMIER (IDE)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat Infirmier (DEI) est un diplôme de niveau II

Durée de la formation :

- La formation d'Infirmier se réalise sur 36 mois.
- L'apprentissage concerne les 2èmes et 3èmes années (24 mois).

Rythme de l'alternance :

- L'apprenti est présent dans son établissement en alternance avec des temps de formation en institut

Nombre d'heures théoriques :

- 1 225 heures

Pré-requis :

- Etre âgé de moins de 30 ans ou bénéficier d'une RQTH
- Avoir validé la première année de formation en IFSI.

LE METIER

L'infirmier est le collaborateur indispensable du médecin et de l'équipe pluridisciplinaire, auprès des patients. Il est le garant de la qualité des soins apportés aux patients. Son rôle est également préventif et informatif auprès des patients et de leur entourage.

L'exercice de la profession comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques, la participation à des actions de prévention et de dépistage.

MISSIONS ET OBJECTIFS :

L'infirmier est un maillon important d'une équipe de soins. Il dispense des soins techniques spécifiques selon l'état de santé et les besoins du patient. Il fait le lien entre le patient et le milieu hospitalier, rencontre les familles, assure un accompagnement et un soutien psychologique. Il peut également participer à l'élaboration d'un diagnostic.

- La gestion administrative fait également partie de sa mission : gestion de dossiers des patients... Il établit aussi les planifications des soins en fonction des prescriptions médicales.

- L'infirmier participe à l'amélioration continue de la qualité des soins et à la gestion des risques.


L'INFIRMIER PEUT EXERCER :


- Hôpitaux
- Cliniques
- Structures d'accueil pour personnes âgées
- Services de soins à domicile
- Cabinets libéraux
- Structures d'accueil pour personnes handicapées
- Établissements scolaires
- Établissements de soins de suite
- Établissements de santé mentale


DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER (IDE)

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Peut prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(* Aides financières supplémentaires, consulter le CFA PSS)

LIEUX DE FORMATION

IFSI LISIEUX
4 rue Roger Aini
14107 LISIEUX CEDEX
Tél : 02 31 61 33 70

**IFSI CHERBOURG
ET DU COTENTIN**
9 rue du Trottebecq
50100 CHERBOURG-
EN-COTENTIN
Tél : 02 33 20 76 36



Nous consulter pour connaître d'autres lieux de formation éventuels

MODALITES D'INSCRIPTION

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Inscription en ligne sur notre site internet :
www.cfapss-normandie.com

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour informer de votre souhait de
poursuivre votre cursus par apprentissage

03 • PARTICIPATION AUX ATELIERS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE D'UN EMPLOYEUR

www.cfapss-normandie.com

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

www.cfapss-normandie.com